

REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

--=-

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le seize décembre de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire

II) Administration générale – Finances

- Sinistre du 7 décembre 2018 – Sapin lumineux - indemnité d'assurance
- Camping Municipal – nouveau tarifs
- Restaurant Municipal – tarifs 2020
- Cession de repas cantine d'Esquéhéries – tarif 2020
- Subvention construction neuve : Mr JANOT Sébastien
- Adhésion au G.I.C de la Sambre – année 2020
- Convention DGFIP
- Admission en non-valeur
- Charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du centre – modification
- Statuts du SIVOM de la Thiérache – modification
- Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
- Décision modificative N°3
- Personnel territorial : création d'un poste non permanent

III) Questions diverses

--=-

Le seize décembre de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

--=-

Etaient présents : M. VÉRIN, Maire ; M. LOISEAU ; Mme CAIL ; Mme PLOTTET ; M. CHIMOT ; Mme HAUET ; M. MAILLET ; Mme SIMON ; Mme FIECHA ; M. POULAIN ; M. OUBRY ; M. TROCHAIN ; Mme POULAIN ; Mme DAUTRICOURT ; Mme TRANCOIS ; M. EKMAN

Excusés : Mr HOUACINE pouvoir à Mme PLOTTET ; Mr DESCAMPS pouvoir à Mr POULAIN ; Mme BONNETERRE pouvoir à Mme CAIL

Absents : Mr BOULEAU ; M. GENTE ; Mme ARMBRUST

--=-

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur OUBRY René est élu, secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

--==--==--==--

I - Informations du Maire

- Installation d'antenne sur l'église pour compteur communicant GRDF (Convention du 2 Juin 2014).
- Deuxième expertise pour les escaliers de la Salle Polyvalente le 18 décembre à 9 h 30.
- Installation d'une rampe accès handicapée pour la BNP, les travaux devraient débuter en Janvier 2020.
- Concernant la déchetterie, Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion entre les Maires de l'ex-canton aura le 8 Janvier afin de faire une proposition commune sur le choix du site. Monsieur Jean-Pierre CHIMOT précise que 3 choix sont possibles :
 - Une reconstruction totale sur le site actuel
 - Une extension de l'actuelle déchetterie
 - Une nouvelle déchetterie sur la ZAEUne réunion aura lieu à la CCTC en janvier pour se positionner sur un choix définitif.
- Concernant la Piscine, Monsieur le Maire présente l'esquisse de l'avant-projet provisoire en précisant bien que ce n'est pas définitif, des discussions auront lieu avec la maîtrise d'œuvre courant janvier afin de faire baisser les coûts. Monsieur MAILLET Guy intervient en indiquant que les jeux d'eau prévus sont trop chers et inutiles. Monsieur le Maire lui répond que cela permettra une plus grande amplitude d'exploitation de la nouvelle structure, avec un coût de fonctionnement relativement réduit (Pas besoin de personnels).
- Une réunion a eu lieu en Mairie avec les dirigeants des abattoirs de l'Aisne et le Président de la Communauté de Communes où il a été confirmé qu'un projet sur le Nouvion existe et a été présenté par l'équipe dirigeante. Il ajoute que depuis Octobre le Cabinet Géogram a été mandaté par la Commune pour procéder à la révision du PLU afin de permettre l'installation du nouveau complexe sur la Commune. Madame Chantal HAUET ajoute qu'une délibération a été prise en conseil communautaire confirmant le souhait que les abattoirs de l'Aisne restent en Thiérache.
Sur ce sujet lecture d'une information de Monsieur HOUACINE :
Fort de l'intérêt que représente les abattoirs du Nouvion en Thiérache., tant sur l'emploi comme pour la filière porcine... La ville du Nouvion a lancé la révision partielle du PLU (Plan Local d'Urbanisme, délibération du conseil le 14/10/2019) afin de rendre constructible l'ensemble des parcelles où se situe l'abattoir en passant du classement Agricole en classement UI (industriel) pour la construction d'un nouvel abattoir.
Les Gérants de L'abattoir du Nouvion ayant défini l'ensemble des besoins du nouveau projet avec le cabinet CETRAC, plusieurs réunions de travail se sont tenues avec la CCTC / La Région 06-11 / les gérants de l'abattoir et le cabinet d'étude GÉOGRAM chargé de la révision allégée du PLU afin de suivre au mieux l'évolution du projet.
A ce jour, les études techniques et financières avancent avec l'ensemble des partenaires. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier.
- Maison France Services-Suite à une réunion en préfecture avec les services administratifs de la commune, une labellisation est envisageable à conditions que les 9 services nécessaires à celle-ci répondent favorablement à nos sollicitations. Le personnel a déjà suivi la formation nécessaire.

- Nouveaux horaires pour la collecte des déchets ménagers, un seul passage le Jeudi Matin au lieu de deux passages le Matin et l'après-midi.
- Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes et le personnel communal pour le succès du 25^{ème} Marché de Noël.
- Suite au décès suspect du Cygne noir du lac de condé, la DIANE (Dispositif Interservice d'Anticipation aux Nuisances de l'Environnement) a été diligentée pour mener une enquête, une plainte sera déposée en Gendarmerie.
- Une cérémonie pour le départ de notre Trésorier Mr FRERE aura lieu le 20 décembre dans les salons de l'Hôtel de Ville à 16 h.
- Une cérémonie des vœux sera organisée le 6 Janvier 2019 à la Salle Polyvalente à 18 h.

Informations des Adjointes :

- Michel LOISEAU rappelle que la distribution des colis des aînés débutera le 17 décembre
- Mesdames CAIL Roselyne et HAUET Chantal font part de leur réunion à Sains-Richaumont concernant les Micro-Folies permettant un accès direct à 28 musées de France et ajoute que c'est un outil pédagogique intéressant pour nos écoles voir pour l'hôpital.
- Madame Roselyne CAIL indique qu'une « Nuit de la lecture » sera organisée le 18 Janvier à la Bibliothèque ainsi qu'une exposition de bandes dessinées du 13 au 18 janvier.
- Monsieur Jean-Pierre CHIMOT indique que les chantiers d'insertions rénovent la Salle située à côté de la Salle d'Honneur de la Mairie afin notamment d'accueillir le Groupe d'Histoire Local.
- Remerciement de Monsieur Denis TROCHAIN à la commune pour le prêt de la Salle Polyvalente dans le cadre du Téléthon pour l'organisation du Pokerthon.
-

II - Administration générale - Finances

Sinistre du 7 décembre 2018 - Sapin lumineux - indemnité d'assurance

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

ACCEPTE l'indemnité d'assurance SMACL – NIORT (79) d'un montant de **2 210.08 €** suite à la dégradation du sapin lumineux, place du général de gaulle du 7 décembre 2018.

Camping Municipal – nouveau tarifs

Vu la convention VILLE DU NOUVION-EN-THIERACHE – SYNDICAT D'INITIATIVE en date du 17 Mars 2000 rendue exécutoire le 24 Mars 2000, relative à la gestion du terrain de camping,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Arrête, à compter de la saison 2020, les tarifs du camping municipal tels que figurant en annexe.

Précise que ceux-ci seront applicables pour les saisons futures sauf demande expresse de révision.

Restaurant Municipal – tarifs 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2017,
Vu l'augmentation des prix de revient des repas

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DÉCIDE de fixer, comme suit, le prix du repas, à compter du 1^{er} janvier **2020**

	<u>Tarif 2019</u>	<u>Tarif 2020</u>
- Divers (pompiers, associations...) =	5.18 €	5.21 €
- C.C.A.S du Nouvion-en-Th =	3.80 €	3.82 €

Cession de repas cantine d'Esquéhéries – tarif 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 relative à la cession des repas pour la cantine scolaire d'Esquéhéries,
Vu l'augmentation du prix de revient des repas

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DÉCIDE de fixer à **3.28 €** le prix du repas pour l'année **2020**.

Subvention construction neuve : Mr JANOT Sébastien

Monsieur Le Maire informe ses Collègues qu'il est saisi d'une demande de subvention pour construction d'habitation, 8 route du Cateau émanant de Monsieur JANOT Sébastien.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
est d'accord pour attribuer la subvention de 609.80 € prévue par la délibération du 11 Décembre 1991 à JANOT Sébastien.

La dépense sera prélevée sur le budget 2019.

Adhésion au G.I.C de la Sambre – année 2020

Monsieur Jean-Pierre CHIMOT, nous présente le G.I.C. et les actions qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre la prolifération des pigeons à l'église et des ragondins au Lac de Condé,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Décide d'adhérer au G.I.C. de la Sambre.

La dépense, soit 750.00 €, sera prélevée sur le budget 2020.

Convention DGFIP

Monsieur le Maire rappelle que la fermeture de la trésorerie étant programmée il a rencontré Madame MARCHICA-RICOUR administratrice général des Finances Publiques le 25 septembre dernier afin de mettre en place un nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Il rappelle également que la commune compte une Maison de Services au Public (MSAP), ce qui traduit sa volonté de se positionner comme un acteur de la transition numérique. Cette initiative a notamment pour objectifs de regrouper les services offerts à la population, de faciliter et accompagner les démarches administratives des usagers par la médiation numérique et d'optimiser le fonctionnement des services publics pour l'accueil, l'orientation et la mise en relation avec les interlocuteurs compétents.

Aussi, il a donc été convenu qu'un accueil généraliste dans la MSAP sera assuré par un agent des finances publiques, à raison de 1 jour par semaine, le mardi et un accueil généraliste sera également assuré par un agent des finances publiques, à raison de 2 jours par semaine durant 3 semaines à la période de la déclaration de revenus et de 2 semaines à la période de paiement de la taxe foncière. Pour les questions complexes, un accueil sur rendez-vous avec un agent du service compétent de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne, par visioconférence ou téléphone, sera mis en place.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publique établi entre la Commune et la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne annexée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le contenu de la convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publique établi entre la Commune et la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction départementale des Finances publiques de l'Aisne

Admission en non-valeur

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
par **18 voix Pour**
et **1 voix Contre** (M. EKMAN),

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres suivants :

2016	T 211	10,50 €
2016	T 725	29.20 €
2016	T 882	144.00 €
2017	T 88	74.00 €
2017	T 217	72.00 €
2017	T 375	28.00 €
2017	T 719	15.00 €
2018	T 82	0.80 €
2018	T 499	0.10 €

373.60 €

Charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du centre - modification

Premier réseau de diffusion culturelle en France, les bibliothèques et médiathèques publiques assurent un rôle de premier ordre en matière d'éducation, de loisirs et d'animation, de formation et d'information, mais aussi et de manière croissante, de cohésion sociale. Portées par les collectivités territoriales, les médiathèques participent donc pleinement à l'offre de service public et doivent de ce fait répondre à une exigence de qualité et d'accessibilité. Dans cette perspective, Monsieur Le Maire indique que la mise en réseau des médiathèques de la Thiérache du centre représente une formidable opportunité de renforcer les services existants, d'œuvrer à un rééquilibrage de l'offre de lecture publique et de développer des actions innovantes s'adressant à tous les publics et positionnant les médiathèques en tant qu'acteurs incontournables de la vie culturelle locale.

Il existe aujourd'hui six médiathèques sur le territoire de la Thiérache du centre :

Médiathèque	Adresse	Gestionnaire
Le Nouvion en Thiérache	19 rue Théodore Blot, 02170 Le Nouvion en Thiérache	Commune de le Nouvion en Thiérache
La Capelle	Rue des poilus de Verdun, 02260 La Capelle	Commune de La Capelle
Etréaupont	Rue de la Libération, 02580 Etréaupont	Commune d'Etréaupont
Fontaine -les-Vervins	21A, rue du Vieux Château, 02140 Fontaine les Vervins	Commune de Fontaine les Vervins
Vervins	Place du Général de Gaulle, 02140 Vervins	Commune de Vervins
Sains-Richaumont	35 rue du Gal de Gaulle, 02120 Sains-Richaumont	Commune de Sains-Richaumont

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC) n'a pas de compétence statutaire en matière de lecture, ni de gestion ou d'animation d'équipements culturels tels que des médiathèques mais propose, dans une logique de solidarité avec les communes gestionnaires de médiathèques, d'apporter son concours pour définir un cadre d'intervention de chacun des acteurs engagés dans un réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre.

Non hiérarchisé, le réseau est constitué des six médiathèques existantes et œuvre donc pour chacune d'elles dans un souci d'équilibre et d'harmonisation territoriale. Chaque médiathèque est réciproquement membre à part entière du réseau et œuvre à son bon fonctionnement en mettant à disposition du collectif ainsi constitué ses compétences et ses ressources.

Considérant les enjeux auxquels il répond et les objectifs qu'il poursuit, le Réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre demande que soient formalisés ses modalités de fonctionnement et les engagements des acteurs qui le portent.

La signature d'une charte a donc pour objet d'affirmer les objectifs du Réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre et d'en définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

Les objectifs sont les suivants :

- harmonisation des services et des pratiques sur l'ensemble du territoire : création d'un catalogue collectif, de règles communes de fonctionnement et d'inscriptions des usagers, mise en place d'une circulation des documents
- développement des services rendus aux publics : pratiques identiques en matière d'acquisitions et adéquations des horaires d'ouvertures
- inscrire les médiathèques au cœur du développement local : organisations d'animations culturelles et promotion de la lecture publique
- gouvernance partagée respectueuse des compétences juridiques et du rôle de chacun

Dans ces conditions,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

S'ENGAGE au sein du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer avec MM les Maires des communes de Le Nouvion en Thiérache, La Capelle, Etréaupont, Fontaine les Vervins, Vervins, Sains-Richaumont et Monsieur Le Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre la charte du réseau des médiathèques de la Thiérache du Centre tel qu'annexée.

--==--==--==--

Statuts du SIVOM de la Thiérache - modification

M. le Maire indique que par délibération en date du 20 novembre 2019 le Syndicat Intercommunal à vocation multiple du Nord de la Thiérache a proposé de modifier ses statuts car suite à la fusion de la communauté de communes de la région de Guise et de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, la nouvelle communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise possède la compétence Action sociale.

Or, les communes d'Etреux et Oisy adhèrent au SIVOM dans le cadre de l'aide à domicile et du portage repas. Avec la création de la CCTSO, celle-ci doit intervenir sur la totalité des communes. Les maires de ces deux communes souhaitent continuer avec le service existant afin de penser au bien-être des personnes et au devenir des agents sociaux.

Dans ce cas la CCTSO doit intégrer le SIVOM en lieu et place des communes d'Etреux et Oisy pour cette compétence. Avec l'adhésion d'un EPCI, le SIVOM se transforme en Syndicat mixte fermé à la carte. La CCTSO a d'ores et déjà désigné des délégués lors de la séance du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité

ADOPTE les modifications des statuts du SIVOM du Nord de Thiérache en Syndicat Mixte Nord Thiérache tels qu'annexés à la présente délibération.

-=-=-=-=-=-

Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Tenant compte des opérations d'investissement non programmées antérieurement au 31/12/2018 à réaliser entre le 1^{er} Janvier 2019 et le vote du budget primitif,
Vu l'article 15 de la loi du 5 Janvier 1988, journal officiel du 6 Janvier 1988,
Vu la circulaire interministérielle du 11 janvier 1989,

Le conseil Municipal,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, à savoir :

*2031 Frais d'études	10 378,00 €
*2051 Concessions, droits similaires	2 869,25 €
*2041581 Subvention d'équipement	2 459,48 €
*204172 Autre EPL : Bâtiments, installations	16 062,50 €
*2115 Terrains bâtis	2 768.75 €
*2128 Autres agencements et aménagements	2 514.60 €
* 21311 Hôtel de Ville	2 500,00 €
* 21312 Bâtiment scolaires	5 000,00 €
*21318 Autres bâtiments publics	11 188,46 €
* 2158 Autres installat., matériel et outillage	4 300,17 €
*217534 Réseaux d'électrification	1 942,78 €
*2182 Matériel de Transport	23 069.15 €
*2183 Matériel de bureau & inform.	1 120,50 €
*2184 Mobilier	612.50 €
*2188 Autres immob. Corp	970,01 €
*2313 Constructions	666,00 €
*2315 Instal. Matériel outillage techniques	58 610,61 €

Décision modificative N°3

Fonctionnement

60623 Alimentation	5 000,00 €	
60631 Fournitures d'entretien	2 000,00 €	
60632 Fournitures de petit équipement	18 000,00 €	
6064 Fournitures administratives	700,00 €	
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00 €	
615231 Entretien, réparations voiries	2 000,00 €	
615232 Entretien, réparations de réseaux	2 000,00 €	
6156 Maintenance	3 000,00 €	
6251 Voyages et déplacements	600,00 €	
6261 Affranchissement	4 000,00 €	
6262 Frais de Télécommunications	2 000,00 €	
63513 Autres impôts locaux	930,00 €	
637 Autres impôts	140,00 €	
673 Titres annulés	500,00 €	
6068 Autres matières et fournitures	- 4 000€	
63512 Taxes foncières	- 1 500€	
6411 Personnel Titulaire	- 10 000€	
7588 Autres Produits de Gestion Courante		5 000,00 €
6459 Remboursement charges SS et prévoyance		12 370,00 €
<i>042 Opération d'ordre</i>		
722 Travaux en régie		9 000,00 €
	<hr/>	
	26 370,00 €	26 370,00 €
1323 Subvention du Département		9 000,00 €
<i>040 Opération d'ordre</i>		
21312 Bâtiment Scolaire		9 000,00 €
	<hr/>	
	9 000,00 €	9 000,00 €

Personnel territorial : création d'un poste non permanent

Considérant le non renouvellement des contrats aidés,
Considérant le surcroît de travail de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent :

- un emploi à temps non complet d'adjoint technique représentant 17h30 de travail par semaine, pour une période de 12 mois du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail,

PRÉCISE que l'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, indice brut 348, indice majoré 326. (dernier indice connu) et que les crédits seront prévus au budget 2020.

-=-=-=-=-=-

III- Questions diverses

La séance est levée à 20h32

Mr VÉRIN Guy		Mr LOISEAU		Mr HOUACINE	Excusé
Mme CAIL		Mme PLOTTET		Mr CHIMOT	
Mme HAUET		Mr MAILLET		Mr BOULEAU	Absent
Mr GENTE	Absent	Mr DESCAMPS	Excusé	Mme SIMON	
Mme FIECHA		Mr POULAIN		Mme BONNETERRE	Excusée
Mr OUBRY		Mme ARMBRUST	Absente	Mr TROCHAIN	
Mme POULAIN		Mme DAUTRICOURT		Mme TRANCOIS	
Mr EKMAN					